

# LE CONTRAT D'APPORT ASSOCIATIF (CAA)

Retrouvez ce produit sur [www.franceactive.org](http://www.franceactive.org)

## OBJECTIF

Le Contrat d'Apport Associatif a pour objectif de renforcer les fonds propres d'associations d'utilité sociale créant ou pérennisant des emplois, par le développement d'activités à caractère économique.

Il s'agit d'un apport en fonds associatif avec droit de reprise, destiné à financer les investissements et/ou le besoin en fonds de roulement liés à la création ou au développement de l'association, à l'exception de tout frais de fonctionnement et / ou couverture de pertes d'exploitation passées ou futures.

## BÉNÉFICIAIRES

Toute association s'inscrivant dans une démarche d'utilité sociale qui crée ou pérennise des emplois par le développement d'activités à caractère économique, notamment :

- » Structure d'insertion par l'activité économique.
- » Entreprise de travail adapté.
- » Association de services à la personne.
- » Association intervenant dans un secteur d'utilité sociale : culture, environnement, etc... développant des activités à caractère économique.

## PROCÉDURE

- » **Dépôt d'une demande** auprès d'ESIA.
- » **Expertise et accompagnement financier** par ESIA.
- » **Décision** par un comité d'engagement.
- » **Mise en place du financement et du suivi** de l'association bénéficiaire.

## CARACTÉRISTIQUES

### MONTANT

Entre 5 000 € et 30 000 € avec droit de reprise.

### DUREE

Entre 2 et 5 ans.

L'apport est restitué :

- » soit en une fois, au terme de la durée du contrat,
- » soit en plusieurs annuités, au terme d'un différé d'amortissement de 1 an minimum.

### TAUX DE REMUNERATION

Le contrat d'apport associatif n'est assorti d'aucun intérêt.

### FINANCEMENTS COMPLEMENTAIRES

L'intervention du contrat d'apport associatif doit favoriser la mobilisation d'autres financements.

L'association bénéficiaire doit mobiliser conjointement dans son plan de financement d'autres nouveaux apports de fonds propres, quasi fonds propres ou un financement bancaire du même montant que le contrat d'apport associatif.

### VOTRE INTERLOCUTEUR EN REGION



**ESIA** PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR  
FINANCEUR SOLIDAIRE POUR L'EMPLOI

MEMBRE DU RÉSEAU FRANCE ACTIVE

25, RUE DE LA RÉPUBLIQUE

13002 MARSEILLE

Tél. : 04 91 59 85 70

Fax : 04 91 59 85 74

[www.esia.org](http://www.esia.org) - [esia.contact@esia.org](mailto:esia.contact@esia.org)